

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE

Séance du 31 mai 2018

L'an deux mille dix-huit
 et le trente et un mai deux mille dix-huit
 à 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAZORLA Yves, Maire.

Étaient Présents :

M CAZORLA, M PANNETIER, Mme CHENEL, M MAGES, Mme ABATE, Mme PIERINI, M BERNE, Mme CROUSIER, Mme MOSCATO, Mme PELLATON, M AGNEL, M CANILLOS, Mme CHAPUIS-FAURE, M SUAREZ, Mme LANEZ, M PAVON, M BERLEMONT, M MIGNE, Mme BORNE, M PRIVAT, Mme SOLER, M PECOUT, M GARCIA

Procurations :

Monsieur ANTOINE donne procuration à Monsieur PANNETIER,
 Monsieur LENTHERIC donne procuration à Monsieur CAZORLA,
 Madame IGHIR donne procuration à Monsieur MAGES,
 Madame PESTEL donne procuration à Monsieur AGNEL,
 Madame MARCADENT donne procuration à Madame CHENEL,
 Madame OUTALEB donne procuration à Madame SOLER.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jonathan PAVON est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nouvelle dénomination de voirie – rue à l'intersection de la rue Georges Besson et de la rue Louis Bleriot – rue Johnny Hallyday

NOUVELLE DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE
(actuellement sans nom)
RUE A L'INTERSECTION DE LA RUE GEORGES BESSON ET DE LA
RUE LOUIS BLERIOT
RUE JOHNNY HALLYDAY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'utilité publique du dénommer cette voie afin de faciliter la localisation de cet ensemble, la distribution du courrier, l'accès à d'éventuels véhicules de sécurité et à toute fin utile,

Considérant la vérification complète du plan de la commune avec le Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) et le service Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 29 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De dénommer cette voie communale, actuellement sans nom, à l'intersection de la rue Georges Besson et de la rue Louis Bleriot :

Rue Johnny Hallyday

Laudun-L'Ardoise le 31 mai 2018

PRÉFECTURE DU GARD Reçu le
12 JUN 2018
Bureau du Courrier

Le Maire
Yves CAZORLA



Délibération transmise
En Préfecture
Affichée le